

Conférence de presse du 17 septembre 2015

Claude-Alain Margelisch, CEO, Association suisse des banquiers

Questions fiscales, architecture des marchés financiers et réglementation

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de m'inscrire dans la continuité des propos que notre Président vient de tenir. Trois dossiers d'actualité permettent d'appréhender concrètement le rôle des banques dans l'économie, la politique et la société, à savoir:

1. les questions fiscales, en particulier l'échange automatique de renseignements,
2. l'architecture des marchés financiers et
3. l'amélioration du processus réglementaire.

EAR et questions fiscales

Je n'aurai pas suffisamment de temps pour traiter l'ensemble des questions fiscales qui ont marqué l'année écoulée. Je me contenterai donc de citer ici la révision du droit pénal fiscal, le report de la réforme de l'impôt anticipé, la nouvelle qualification des délits fiscaux en tant qu'infractions préalables au blanchiment d'argent dans les différentes législations concernées, et enfin le prochain examen par les pairs du Forum mondial sur la transparence fiscale. Nous demandons que le système fiscal suisse soit examiné et révisé dans une perspective globale. En effet, de nouvelles réglementations hâtives et morcelées créent un patchwork qui nuit à la compétitivité de la place financière suisse. Cela est vrai notamment pour le dossier phare en matière fiscale qui nous occupe en ce moment, à savoir l'échange automatique de renseignements. Les banques veulent éviter une juxtaposition complexe de solutions multiples et plaident donc en faveur d'une norme unique, que se soit lors d'interventions dans les médias ou d'échanges de points de vue avec la Berne politique.

Au plus tard avec la votation sur l'initiative Matter, les citoyens helvétiques devront se prononcer pour décider comment ils envisagent l'avenir par rapport à une procédure de déclaration en Suisse. Comme vous le savez, nous rejetons l'initiative Matter sous sa forme actuelle. En tant qu'association faîtière, nous nous devons de défendre les intérêts de nos membres: une analyse approfondie de René Matteotti, professeur de droit à l'Université de Zurich, montre clairement que les banques auront des responsabilités et des coûts accrus si l'initiative venait à être adoptée. L'échange automatique de renseignements en Suisse constitue donc pour les banques une option qui mérite d'être examinée, car la responsabilité de respecter les obligations fiscales incombe aux clients et non aux banques.

Mais l'échange automatique de renseignements en Suisse est un débat de politique intérieure, dont le dernier mot reviendra finalement aux citoyens. Ceux-ci devront par conséquent décider de la voie à suivre. Une enquête d'opinion effectuée par l'ASB a révélé ce printemps que si 85% des personnes interrogées jugent la protection de la sphère privée financière importante, elles sont près de 75% à considérer que la transparence fiscale est inévitable en Suisse. Les banques quant à elles contribueront au débat en mettant en perspective les conséquences pratiques qu'auraient les décisions en ce qui concerne l'étendue de la sphère privée.

Toutefois et dans l'immédiat, il faut que l'EAR soit mis en œuvre avec d'autres pays. Du point de vue des banques suisses, il est essentiel que toutes les places financières soient soumises aux mêmes règles. Le Forum mondial, chargé du contrôle, ne doit accepter aucune exception. Nous avons des attentes claires quant à la façon dont les négociations avec d'autres pays doivent être menées; Patrick Odier vous a déjà indiqué nos critères. La responsabilité politique de l'action menée par la Suisse incombe à Berne, et non aux banques.

S'agissant de la régularisation des situations héritées du passé, des avancées notables ont été réalisées et se font encore actuellement. J'aimerais citer à titre d'exemples la Grande-Bretagne, l'Autriche, l'Allemagne et les Etats-Unis: les clients originaires de ces pays n'ont plus d'avoirs non conformes fiscalement en Suisse. En Italie et en France aussi, des solutions ont été trouvées pour régulariser le passé. Grâce aux recommandations claires que nous avons faites aux banques et à l'activité de conseil importante que ces dernières ont déployée auprès des clients, nous touchons au but dans notre stratégie de conformité fiscale.

Un mot encore à propos du différend fiscal avec les Etats-Unis: je lis régulièrement dans la presse que les banques s'en sortent à bon compte, parce que les amendes sont moins élevées que prévu dans certains cas. C'est faux, pour les motifs suivants. Premièrement, lorsque le programme américain a été publié par le DOJ, les banques n'avaient que des estimations sommaires sur les avoirs de clients non déclarés; il est apparu ensuite que dans l'intervalle, de très nombreux clients américains avaient procédé à une régularisation. Deuxièmement, les amendes ne représentent qu'une partie de ce programme qui reste à mon sens très douloureux pour ceux qui sont concernés: il a fallu communiquer des informations commerciales détaillées et indiquer le nom de collaborateurs aux autorités d'enquête américaines. Ces éléments sont pour moi tout aussi graves que le paiement d'une amende.

LSFin, LEFin et LIMF

Venons-en à présent au deuxième dossier important, l'architecture des marchés financiers. En vue de la remodeler, la Confédération a lancé avec la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) un grand projet législatif qui révisé de fond en comble le dispositif existant. Il s'agit de moderniser la protection des investisseurs et, au besoin, de s'adapter aux règles européennes. Permettez-moi à cet égard d'insister sur un point: il ne s'agit absolument pas de transposer sans regard critique et de manière non différenciée les directives européennes, il s'agit au premier chef de mettre en place une protection moderne des investisseurs, qui bénéficiera à tous les clients de banques suisses. Par «protection moderne des investisseurs», nous entendons des règles destinées à l'investisseur privé éclairé qui, grâce à des informations compréhensibles et à une transparence suffisante, sera à même de décider en toute autonomie quels placements il entend effectuer ou pas. La protection moderne des investisseurs ne doit pas signifier la prise en charge du risque par les intermédiaires financiers, ni même l'interdiction de certains investissements. C'est en ce sens que la LSFin doit être conçue.

L'ASB a formulé un certain nombre de critiques et obtenu par exemple qu'il n'y ait ni renversement de la charge de la preuve, ni d'avances de frais destinés à couvrir les coûts de procédure. Nous devons notamment ce succès au fait que les banques ont fait front ensemble et parlé d'une seule voix. Vous le constatez, l'Association remplit sa mission.

Dans le cadre du futur aménagement de ce dispositif, il convient dès lors de ne pas ouvrir de chantiers inutiles. Intégrer la loi sur les banques dans la LEFin, par exemple, est inutile. Nous approuvons en revanche la décision d'assujettir les gérants de fortune indépendants à une surveillance et de définir des règles de comportement et de distribution uniformes, applicables à tous les prestataires de services financiers. La LSFIn et la LEFin sont également essentielles pour l'initiative Asset Management Suisse, car elles placent les prestataires de services financiers sur un pied d'égalité en termes de concurrence et renforcent la compétitivité internationale de la Suisse.

La loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), indispensable pour le négoce transfrontalier de dérivés OTC et pour la stabilité du système, a été adoptée récemment par le Parlement. Les préoccupations des banques, que j'évoquais devant vous ici même l'année dernière, ont presque toutes été prises en compte, de sorte que nous avons désormais une loi qui tient compte des évolutions internationales les plus récentes.

La LIMF a permis de fixer des orientations de principe essentielles, qui seront à la fois utiles aux clients et applicables par les prestataires de services financiers. En font partie des éléments aussi importants que la reconnaissance simplifiée des registres des transactions étrangers, la compensation indirecte ou l'obligation d'atténuation des risques, ce qui constitue un allègement pour les contreparties qui ne sont pas des institutions financières.

Tous les projets précités ont un point commun central: l'équivalence, notamment par rapport à la législation de l'UE. Ce n'est pas seulement une question politique de déterminer dans quelle mesure la Suisse transposera un certain nombre de dispositions réglementaires émanant de pays tiers; pour nous, c'est aussi une question commerciale, car les banques doivent avoir un accès optimal aux marchés qui revêtent une grande importance pour elles. L'UE compte parmi ces marchés. Aussi l'équivalence est-elle une solution pragmatique qui répond aux besoins de la Suisse. En effet, il suffira de transposer uniquement les règles nécessaires au futur développement de la place financière.

Amélioration du processus réglementaire

Attardons-nous un instant sur les activités internationales de la place financière.

Régulièrement, nous nous trouvons dans la situation suivante: la réglementation sur les marchés cibles importants évolue constamment alors que nous, en Suisse, nous tardons à agir. Je citerai ici, comme exemple à ne pas suivre, la loi sur l'infrastructure des marchés financiers: il y a longtemps que nous avons signalé à Berne la problématique de la compatibilité de notre législation avec les nouvelles directives européennes en la matière et les conséquences en résultant. Nous avons hésité trop longtemps et avons réagi à la dernière minute. Heureusement, le Parlement a pu débattre de manière efficace et concentrée, de sorte que la loi a été adoptée à temps. La Suisse n'en est pas moins à la traîne et sans cesse contrainte de remanier des règles tout juste adoptées, parce que le contexte réglementaire international évolue beaucoup plus rapidement que le temps nécessaire pour adopter une législation sur le même objet en Suisse. On doit – et je reprends ici encore une recommandation du rapport Brunetti – anticiper davantage l'évolution de la réglementation à l'étranger. Ceci bien entendu dans le but non d'intégrer ces règles automatiquement et sans esprit critique, mais de les gérer intelligemment et stratégiquement. Une meilleure coordination avec l'étranger, et surtout avec d'autres grandes places financières, fait partie intégrante de cette démarche. Le secteur bancaire est en mesure d'y contribuer en apportant ses compétences et son expérience, et le groupe d'experts Brunetti est la plateforme idéale à cet effet. Mais il faut aussi que les autorités et les régulateurs soient disposés à écouter les banques. Nous souhaitons par conséquent que celles-ci soient associées aux nouveaux projets réglementaires, et ce le plus en amont possible. Ainsi seulement, nous aurons en Suisse la certitude que nous développons des solutions compatibles à l'échelon international, mais qui tiennent compte des spécificités de notre pays et sont en phase avec les développements actuels.

Les banques devraient être consultées à toutes les étapes des projets réglementaires. De même, j'aimerais inviter les autorités à suivre dorénavant un processus réglementaire systématique, global et rigoureux sur le plan de la méthode, ainsi qu'à examiner comment les nouveaux projets interagissent avec les règles existantes le cas échéant. Réglementer n'est pas gratuit, on l'oublie volontiers. Avec le flot réglementaire de ces dernières années, les services Compliance de nos membres se sont étoffés de manière démesurée, les exigences liées à certaines activités bancaires s'accroissent à un point tel que la seule issue possible est au fond d'abandonner ces activités et, en conséquence, de ne plus être en mesure de servir certains marchés ou de proposer certains produits et services.

En d'autres termes: notre compétitivité, qui réside aussi dans l'universalité de notre offre, est menacée. Ce qui ne constitue en aucun cas un objectif d'un point de vue politique ou réglementaire. Nous avons réfléchi aux moyens de remédier à cette situation.

Concrètement, nous songeons à une autorité indépendante qui serait chargée du contrôle de la réglementation des marchés financiers et, à ce titre, examinerait d'un œil critique tous les aspects du processus réglementaire décidé par nos régulateurs. De telles autorités de contrôle existent déjà à l'étranger, par exemple en Allemagne ou en Suède. Certaines sont fortes d'une longue tradition, elles fonctionnent bien et leurs décisions sont acceptées par les autorités et les opérateurs du marché. La Suisse aussi connaît de telles institutions, comme par exemple le préposé à la surveillance des prix ou le préposé à la protection des données.

L'ouverture favorise une meilleure compétitivité

Le dernier point que j'évoquerai est lui aussi lié à la compétitivité de la place financière ou plutôt, à sa capacité d'appréhender l'avenir. Pour chaque aspect en rapport avec cette capacité, l'ouverture joue un rôle. Nous sommes un pays exportateur, doté d'une place financière dont le pilier international est tout aussi important que le pilier national. Nos membres s'adaptent à l'évolution fulgurante des attentes des clients et favorisent l'innovation à tous les niveaux. Vous en aurez la confirmation en lisant notre magazine *insight*, qui rend compte régulièrement des nouveautés mises en place par nos membres dans le domaine du numérique. L'ASB fait preuve d'ouverture à l'égard des nouveaux acteurs qui révolutionnent l'activité bancaire et joue désormais un rôle important de coordination dans l'écosystème numérique. Si vous nous suivez sur Twitter, vous savez de quoi je parle. De bonnes conditions-cadres destinées aux prestataires classiques de services financiers pourraient également bénéficier à brève échéance aux start-up dans le domaine de la Fintech.

Pour finir, l'ouverture, c'est aussi ce que nous attendons des milieux politiques à l'égard des banques. A la veille des élections fédérales, je tiens à souligner combien nous sommes attachés à la collaboration avec nos responsables politiques. Nous savons que notre branche doit indiquer très clairement dans quels domaines des améliorations sont nécessaires. Nous avons élaboré à cet effet un «agenda» qui récapitule dans la perspective des élections ce qui compte pour la place financière et ce qui lui permettra de rester compétitive, diversifiée et performante. Vous trouverez ce document dans le dossier de presse qui vous a été remis.

Nous voulons par ailleurs aussi rappeler aux politiques, aux candidats et aux électeurs qu'ils contribuent à la prospérité de notre pays en s'engageant en faveur de la place bancaire suisse. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé la campagne vote4finance, soutenue par de nombreux candidats au Conseil national.

Je reste convaincu que toutes les conditions sont réunies pour un avenir florissant du secteur bancaire en Suisse. Et nous le façonnerons avec confiance, dans un esprit d'ouverture. Nous vous invitons à présent à poser vos questions, auxquelles nous répondrons volontiers.